

Le délégué procèdera ensuite à la réception, solennelle des nouveaux membres, ainsi qu'à la bénédiction des chapelets : après quoi, on pourra chanter le *Te Deum* pour clôturer la cérémonie.

De retour au presbytère, et avant son départ, le délégué aura soin de dresser, *en double*, le procès-verbal de l'érection de la Confrérie. Un exemplaire, signé par tous ceux qui y sont nommés, sera fixé en tête du Registre de la Confrérie. (1) L'autre exemplaire, également signé, doit être envoyé par le délégué au R<sup>me</sup> Maître-Général des Dominicains, à Rome (2).

(1) Le diplôme d'érection et le Tableau des Indulgences doivent être régulièrement placés à l'autel de la Confrérie.

(2) Pour le Canada, il suffit d'adresser ce procès-verbal au R. P. Directeur du Rosaire, Couvent des Dominicains, à Saint-Hyacinthe, P. Q.



— Dieu fait de l'épreuve du juste comme de la mer ; il l'enfle, il la grossit, il nous en menace, mais il borne la tentation. Il daigne s'appeler lui-même *fidèle*. Oh ! qu'elle est aimable, cette fidélité ! Dites-le vous bien, et, sans regarder plus loin que le jour présent, laissez faire Dieu. Souvent, ce qui paraît le plus lassant et le plus terrible se trouve adouci. L'excès vient non de Dieu, qui ne donne rien de trop, mais de notre imagination qui veut percer l'avenir, et de notre amour-propre qui s'exagère ce qu'il souffre.

FÉNELON.

— Le chant du coq fut pour saint Pierre l'heure du repentir, de la prière, et de la pleine conversion. S'il n'avait pas répondu à cette grâce, il ne fût jamais devenu ce que Dieu en a fait. Pour nous le son de l'horloge, chaque heure, doit être le chant du coq, ce rappel mystérieux à la grâce de la vocation. Si nous profitons de ce signe, notre vie se transformera.